

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU

SÉANCE DU 6 JUILLET 2023

DATE DE CONVOCATION : 28/06/2023
DATE D'AFFICHAGE : 07/07/2023
NOMBRE DE MEMBRES : - Inscrits : 18 - Présents : 14 - Absents : 4 - Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0
OBJET : Groupement de commandes achat énergie 2021-2024 Avenants aux marchés subséquents

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 6 juillet à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président

ETAIENT PRESENTS : 14 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS : 4 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président expose que dans le cadre des marchés subséquents passés pour la fourniture de gaz et d'électricité sur la période 2021-2024 pour le groupement de commandes dont la Fédération Départementale d'Énergie est le coordonnateur, les prix de fourniture étaient fermes pour 2021, 2022 et 2023 mais révisibles en 2024.

La révision sera établie selon les dispositions contractuelles de ces marchés en fonction des positions prises par le pouvoir adjudicateur sur la bourse d'échange d'énergie, Européen Energy Exchange (EEX).

Comme il convient d'affermir les prix 2024, bien avant la fin de l'année 2023, et que des événements totalement imprévisibles sont venus bouleverser les conditions économiques de fourniture d'électricité, il est proposé de modifier l'article 4 du Cahier des Clauses spécifiques du marché subséquent par la signature d'un avenant à passer avec les fournisseurs signataires du marché subséquent afin d'intégrer le mécanisme ARENH.

Après en avoir délibéré, le Bureau de la FDE 80, à l'unanimité :

- Est favorable à la signature de cet Avenant avec chaque fournisseur signataire du marché subséquent.
- Charge Monsieur le Président de signer ces Avenants et d'en faire appliquer les clauses.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme,
Le Président

Franck BEAUVARLET

